1

MAIRIE DU SEIZIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS

71 avenue Henri-Martin 75775 Paris cedex 16 01 40 72 16 00 www.mairie16.paris.fr

Claude GOASGUEN

Ancien ministre Député de Paris Maire du 16e arrondissement

N/Réf.: FS.16.1011.01

V/Réf.:

Objet: Centre d'hébergement d'urgence

Paris, le 1 2 OCT. 2016

Madame la Maire,

chire A-r

Par voie de presse, le 13 octobre 2015, j'ai pris connaissance de votre projet confidentiel de faire construire dans le site classé du Bois de Boulogne une résidence d'hébergement « de 200 à 300 sans-abris et migrants ».

Sans davantage de concertation avec les élus du 16^e arrondissement, le Conseil de Paris adopte lors de sa séance des 14, 15 et 16 décembre 2015 le projet de construction du programme d'hébergement « afin de répondre aux besoins des sans-abri et des réfugiés ».

En contradiction partielle avec ce projet de délibération, l'exécutif parisien précise qu' « il s'agira de personnes sans domicile fixe orientées par le 115, numéro d'urgence pour les sans-abri ».

Lors de la séance du Conseil de Paris du 27 septembre dernier, répondant à une question d'actualité du groupe Socialiste et apparentés, Mme Versini, au nom de l'exécutif parisien, liste les sites d'accueil des « migrants et réfugiés » sur le territoire parisien, répartis sur plusieurs arrondissements, « comme nous le faisons dans le 16^e arrondissement avec l'allée des Fortifications ».

Répondant à une seconde question posée sur le même sujet par le groupe EELV, votre adjointe confirme les sites d'accueil des « migrants et réfugié »s et affirme : « je pense au site de l'Allée des Fortifications dans le 16e ».

Vous comprendrez à la lecture de ces différentes informations contradictoires que le plus grand flou demeure quant à la destination du centre d'hébergement que vous avez choisi de faire construire dans le Bois de Boulogne.

Déjà, vous aviez entretenu la plus grande ambiguïté, en particulier dans votre présentation à la presse, laissant penser que ces bâtiments seraient construits « en lisière du Bois de Boulogne », afin d'évacuer sans discussion la réglementation qui s'impose au site classé du Bois de Boulogne. Or, la démonstration de votre erreur était établie par la simple saisine de la Commission départementale des sites, qui n'a pas compétence pour la « lisière », mais pour tout projet touchant au site classé du Bois de Boulogne.

La deuxième ambiguïté concerne le fonctionnement même de ce centre. A quelques semaines, ou quelques jours peut-être, de l'ouverture de ce site, aucune information ne m'a été communiquée concernant :

- La date précise d'ouverture

- Le nombre de personnes progressivement accueillies

- Le nombre d'enfants dont il faudra assurer la scolarisation, ou l'accueil en crèche
- Le public accueilli, « SDF », « migrants » ou « réfugiés » (les appréciations évoluant au fur et à mesure de vos discours)

- Les mesures d'accompagnement social et d'intégration envisagées

 L'implication ou non du tissu associatif du 16^e arrondissement, particulièrement dynamique et nationalement reconnu dans l'effort de solidarité, dans l'accompagnement social de ces personnes

Je n'imagine pas qu'à ce stade du dossier vous ne disposiez pas des informations à ces questions.

Je déplore la méthode que vous persistez à employer dans la gestion de ce dossier; une gestion différente aurait permis, j'en suis certain, une meilleure intégration dans l'arrondissement d'un centre social, avec une plus forte implication des associations locales.

Je regrette qu'aucune réunion de travail n'ait été organisée entre les services de l'État, les services municipaux et départementaux, les services de la Préfecture de Police et du commissariat du 16^e arrondissement, les associations « Samu Social » et « Aurore », et la mairie du 16^e arrondissement pour que tous les aspects de ce dossier soient évalués.

A quelques jours de l'ouverture de ce site, je vous rappelle ma préoccupation et réitère l'urgent besoin d'informations sur le sujet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations

distinguées.

Mme Anne HIDALGO Maire de Paris Hôtel de Ville - 3, rue de Lobau 75196 PARIS cedex